



Droit de garde du patronime de l'ex-épouse

Par **lebreg**, le **09/06/2015** à **16:36**

Bonjour Madame Monsieur

je voudrais savoir si mon ex épouse à le droit de garder le nom de mariage 10 ans après notre divorce? le tribunal lui avait donné l'autorisation pour son travail(commerciale) mais depuis elle a changé 3 fois d'emplois de plus elle a fait construire une maison et tous le monde l'appelle Mme L....., que se passerait il si elle ne paye plus cette maison? je dois aussi me remarier mais ma compagne attends que mon ex épouse reprenne son nom de jeune fille, je lui ai aussi demandé de reprendre son nom de jeune fille mais elle me dis de me débrouiller pourriez-vous me donner quelques conseils merci d'avance